SSLLC : Les MERCREDIS de L'HISTOIRE

L'histoire près de chez vous

19 mars 2014, Blois 19h15^(*)

Auditorium Abbé-Grégoire, près de la Halle aux grains.

L'école de Pontlevoy royale et militaire (1776-1793)

Conférence par Daniel Porquet

Docteur en histoire, université Paris IV-Sorbonne



La cour des grands (Lithographie de Léonce Rabillon, 1844, ADB)

En mars 1776, le comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre, décida de fermer l'Ecole militaire de Paris et de la remplacer par 12 écoles royales militaires, réparties dans les provinces de France. Elles furent confiées à des ordres religieux. Les établissements retenus devaient déjà accueillir des pensionnaires afin que les jeunes nobles pauvres, boursiers du roi, puissent s'y mêler aux enfants des autres classes de la société. La réforme de Saint-Germain s'inscrivait dans le soutien de la royauté à la noblesse provinciale. Donner aux enfants de celle-ci une éducation classique leur permettrait de tenir leur rang comme officiers. Les bénédictins de Saint-Maur se virent attribuer 6 écoles dont Pontlevoy. Le roi versait 700 livres par an pour chacun des 50 élèves-boursiers de l'abbaye. La fonction d'école royale se révéla très bénéfique; le nombre des pensionnaires passa de 40 en 1687 à 218 en 1790. On étudiera les conditions d'admission des 172 boursiers qui sont passés par Pontlevoy, le corps professoral, l'organisation de la vie scolaire. En ce qui concerne l'enseignement, chaque établissement gardait en effet son autonomie; plus que sur les compétences militaires, Pontlevoy mit l'accent sur le latin, l'anglais et la musique. La réforme de Saint-Germain eut toutefois un effet paradoxal : beaucoup d'officiers ainsi formés s'engagèrent au service de la Révolution, ainsi Bonaparte qui avait étudié à Brienne.

SSLLC: Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher

Renseignements: Alain BEAUNE, par mail <u>tresoriersciencesetlettres@orange.fr</u> ou à la permanence sans rendez-vous: 11, rue du Bourg Neuf 41000 BLOIS, le vendredi de 10h à 12h.

(*) Conférence et discussion « grand public », entrée 5 € (gratuite pour adhérents SSLLC) Assemblée générale à 18h15 (réservée aux adhérents) et conférence décalée à 19h15